

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220405-D202207-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

Délibération :
D_2022-2-7

L'an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire
Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2022

Présents : 15

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick,
Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame
SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle,
Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick,
Monsieur DOUET Anthony

Votants : 17

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Objet : Budget Transport
Approbation du Compte
Administratif 2021

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre,
Mesdames CORBIN Manitaritiana et ROULAUD Amandine.

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs
à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de
scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte
administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-6 et L.1612-7 autorisant un sur-
équilibre budgétaire ;

Considérant que Madame Christine SCHWARTZWEBER, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du
compte administratif,

**Considérant que Madame Anne-Marie TERRADE, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame
Christine SCHWARTZWEBER pour le vote du compte administratif,**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine SCHWARTZWEBER, délibérant sur le Compte
Administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Anne-Marie TERRADE, Maire, après s'être fait présenter le
budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation du Compte Administratif qui laisse apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 12 735,56 €

- Excédent d'investissement : 18 496,08 €

Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2021 de 31 231,64 €

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine SCHWARTZWEBER, après en avoir délibéré à
l'unanimité des membres présents :

ARRETE ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2021,
APPROUVE le Compte Administratif 2021.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE



Emis le 5/04/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/04/2022